



Association Interentreprises pour la Santé au Travail

## **ENGAGEMENT - Démarche de Progrès en Santé au Travail**

16 décembre 2010

Il y a trois ans, sous la Présidence de Mr Philippe RENAUD, l'AIST-Avignon s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue.

Alors qu'un changement de Présidence est intervenu en juin dernier, il nous a semblé indispensable de réaffirmer la volonté du Conseil d'Administration et de la Direction de poursuivre la dynamique engagée.

Dans un environnement réglementaire en constante évolution et alors que les besoins des adhérents sont de plus en plus importants en matière de santé et sécurité au travail, il est essentiel que l'AIST-Avignon apporte une réponse adaptée aux besoins de ses adhérents au bénéfice de la santé de leurs salariés dans le cadre des attentes et des missions confiées par les pouvoirs publics.

La Démarche de Progrès en Santé au travail est une démarche d'amélioration des pratiques. Il s'agit d'un véritable outil méthodologique qui, sur la base du guide organisationnel, doit nous permettre d'atteindre un bon niveau de satisfaction de nos adhérents au regard de nos missions.

Le Conseil d'Administration et la Direction s'engagent à attribuer des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette politique avec :

- L'Implication de la Direction
- Un animateur chargé de faire vivre la démarche,
- Du temps dégagé à l'équipe de pilotage et aux groupes de travail
- Un outil de partage documentaire
- Des moyens alloués à la mise en œuvre des évolutions retenues

Les axes d'amélioration principaux sont :

- La satisfaction des entreprises adhérents et de leurs salariés
- La sécurisation des pratiques
- L'amélioration de l'organisation
- L'homogénéisation des pratiques tout en respectant les particularités sectorielles
- La communication interne et externe
- Le partage et le transfert des compétences individuelles

L'atteinte de ces objectifs sera permise par :

- Un travail collaboratif, en réseau, notamment au niveau local et régional
- Une réflexion pluridisciplinaire
- Un échange des bonnes pratiques
- Une mobilisation efficiente des compétences
- L'adaptation des moyens aux besoins
- Une écoute permanente des propositions d'améliorations formulées par les adhérents, les salariés et les collaborateurs
- La mesure de l'amélioration de nos pratiques

Le Conseil d'Administration et la Direction continueront de s'investir mais ont besoin de chacun pour contribuer, par son implication, à la mise en œuvre de cette politique qui permettra de nous confirmer comme un acteur essentiel au service des entreprises et des salariés en matière de prévention des risques.

Une démarche d'amélioration continue est une démarche basée sur le changement et la remise en cause de nos pratiques pour les faire progresser. N'en ayons par peur et apportons chacun notre contribution.

Merci pour votre implication.

Le Président  
Jean BAUTHEAC

Le Directeur  
Yann LE CAM